

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE
RECTEUR DES ACADEMIES DE CAEN ET DE ROUEN
CHANCELIER DES UNIVERSITES**

DPE

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n° 2017-120 du 1^{er} février 2017 relatif au statut particulier des psychologues de l'éducation nationale
- Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat ;
- Vu la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique de l'état ;
- Vu la circulaire ministérielle n° 2018-097 du 29 août 2018 relative à l'organisation des élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018 ;
- Vu le procès-verbal du 6 décembre 2018 proclamant les résultats des élections et le procès-verbal du 7 décembre 2018 désignant les représentants des personnels élus ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE - Sont nommés en qualité de membres de la Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard des psychologues de l'éducation nationale :

I - REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

Membres titulaires

Monsieur Denis ROLLAND
Recteur de la région académique Normandie
recteur des académies de Caen et de Rouen
chancelier des Universités

Monsieur Bertrand COLLIN
Secrétaire général adjoint
Directeur des ressources humaines

Madame Stéphanie RAYON-DESMARES
Cheffe de la division des personnels enseignants

Monsieur Sylvain ADAM
Inspecteur de l'éducation nationale
Chargé de l'information et de l'orientation
DSDEN du CALVADOS

Membres suppléants

Monsieur Martial SALVI
Chef du service académique
d'information et d'orientation

Monsieur Giacomo BOURREE
Secrétaire général
DSDEN de la MANCHE

Madame Véronique HEUDIER
Cheffe du bureau DPE 1

Madame Danny RALU-BEDOUET
Inspectrice de l'éducation nationale
Chargée de l'information et de l'orientation
DSDEN de l'ORNE

II - REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Membres titulaires

Membres suppléants

Classe exceptionnelle

Madame Noëlle LE MAULF
SUD-Education
Circonscription 1^{er}
HEROUVILLE SAINT-CLAIR

Monsieur Stéphane BAZIRE
SUD Education
Circonscription
CHERBOURG-EN-COTENTIN

Hors classe

Madame Christine DELAUNE
SNES-SNUipp-FSU
CIO
BAYEUX

Madame Lydie LETOURNEUX
SNES-SNUipp-FSU
Circonscription
ALENCON 1

Classe normale

Madame Karinne GUALBERT
SNES-SNUipp-FSU
Circonscription CAEN 1
HEROUVILLE SAINT-CLAIR

Madame Julie SORET
SNES-SNUipp-FSU
CIO
LISIEUX

Madame Vanessa MARICHAL
SGEN-CFDT
CIO
CAEN

Madame Séverine FENOILLIERE
SGEN-CFDT
CIO d'état
SAINT-LO

Article 2 : Le mandat de cette commission prend effet au 1^{er} janvier 2019, pour une durée de quatre ans.

Article 3 : Le recteur de la région académique Normandie, recteur des académies de Caen et de Rouen, chancelier des Universités, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CAEN, le 20 décembre 2018

Pour le recteur et par délégation
La secrétaire générale de l'Académie



Chantal LE GAL